



PRIÈRE

DIX HEURES

M. KINEW propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 204 — *Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel dans les établissements postsecondaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Post-Secondary Sexual Violence and Sexual Harassment Policies Act (Various Acts Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. KINEW intervient.

MM. JOHNSTON et MALOWAY ainsi que M^{mes} MAYER, LATHLIN, KLASSEN et FONTAINE posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. SMITH, M^{me} FONTAINE, M. JOHNSTON et M^{me} KLASSEN interviennent. M^{me} la ministre SQUIRES exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. PIWNIUK présente la proposition suivante :

Proposition n° 2 : Reconnaissance du Manitoba Filipino Business Council

Attendu :

que le Manitoba Filipino Business Council (MFBC) a été fondé en 2011;

que le MFBC permet aux entrepreneurs, aux propriétaires d'entreprises et aux professionnels de faire connaître les questions touchant la collectivité philippine au Manitoba, entre autres sur le plan économique;

que le MFBC est composé de propriétaires d'entreprises qui œuvrent dans des secteurs diversifiés, notamment les finances, les technologies et les soins de santé;

que la collectivité philippine du Manitoba s'agrandit et qu'elle représente une partie importante de la province;

qu'il est essentiel de travailler en équipe pour bâtir une économie plus robuste à l'échelle locale et provinciale,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba souligne l'important travail du MFBC et les efforts qu'il déploie pour faire du Manitoba un lieu où les entreprises peuvent s'épanouir.

Il s'élève un débat.

M. PIWNIUK intervient.

M^{me} MARCELINO (Logan) pose des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} MARCELINO (Logan) ainsi que MM. CURRY, MARCELINO (Tyndall Park), GERRARD et REYES interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act;*

(M^{me} la ministre STEFANSON)

(N^o 5) — *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act;*

(M^{me} la ministre SQUIRES)

(N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques/The Financial Administration Amendment Act.*

(M. le ministre FRIESEN)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. EWASKO, KINEW et LAGIMODIERE, M^{me} la ministre CLARKE ainsi que M^{me} KLASSEN font des déclarations de député.

L'Assemblée permet le retour au dépôt de rapports.

Mardi 14 juin 2016

M. le *ministre* WISHART dépose les rapports annuels sur la stratégie visant l’alphabétisation des adultes au Manitoba et sur les centres d’apprentissage pour adultes pour l’exercice qui s’est terminé le 30 juin 2015.
(Document parlementaire n° 25)

M^{me} la *ministre* COX dépose les renseignements supplémentaires soumis à l’Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2016-2017 — Développement durable.
(Document parlementaire n° 26)

Présentation et lecture de pétitions :

M. KINEW — Présentation d’une demande de l’Assemblée législative du Manitoba afin d’exhorter le gouvernement provincial à désigner, au palais législatif et dans tous les autres édifices gouvernementaux du Manitoba, une salle de toilettes sans distinction de sexe. (D. James, P. Harmer, T. Obandoerfer et autres)

M. LINDSEY — Présentation d’une demande de l’Assemblée législative du Manitoba afin d’exhorter le gouvernement provincial à désigner, au palais législatif et dans tous les autres édifices gouvernementaux du Manitoba, une salle de toilettes sans distinction de sexe. (R. Allard, M. Howden, H. Prociw et autres)

M. MALOWAY — Présentation d’une demande de l’Assemblée législative du Manitoba afin d’exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d’éviter l’acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n’augmente pas inutilement.

M. ALTEMEYER — Présentation d’une demande de l’Assemblée législative du Manitoba afin d’exhorter le gouvernement provincial à désigner, au palais législatif et dans tous les autres édifices gouvernementaux du Manitoba, une salle de toilettes sans distinction de sexe. (H. Dolenuck, J. Glenat, N. Clement et autres)

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l’Assemblée annonce que la proposition portant sur la reconnaissance de l’importance des connaissances financières sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L’Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 1, et l’Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger